

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 779 741 DT, y compris des sommes distribuables s'élevant à 7 095 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société HELION CAPITAL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2014, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en liquidités et quasi-liquidités à hauteur de 35%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ;
- Au cours de l'exercice 2014, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote, des titres d'OPCVM et des bons de trésor assimilables (BTA) à des taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.
- Au cours de l'exercice 2014, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		1 164 436	1 214 440
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 061 850	965 668
Obligations et valeurs assimilées	4.2	102 586	248 772
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.4	630 852	40
Disponibilités		630 852	40
Total Actif		1 795 288	1 214 480
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	11 930	2 822
PA2 - Autres créditeurs divers	4.5	3 617	3 466
Total Passif		15 547	6 288
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.6	1 772 646	1 206 888
CP2 - Sommes distribuables		7 095	1 304
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	-5 370
Sommes distribuables de l'exercice		7 094	6 674
Actif Net		1 779 741	1 208 192
Total Passif et Actif Net		1 795 288	1 214 480

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	53 814	60 891
Dividendes		46 068	46 339
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 746	14 552
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.8	5 364	9 283
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		59 178	70 174
CH1 - Charges de gestion des placements	4.9	-45 058	-49 336
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		14 120	20 838
CH2 - Autres charges	4.10	-4 351	-6 661
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 769	14 177
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-2 675	-7 503
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 094	6 674
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 675	7 503
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		144 817	-132 709
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-14 198	26 085
Frais de négociation de titres		-444	-1 276
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		139 944	-93 723

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2014
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	139 944	-93 723
Résultat d'exploitation	9 769	14 177
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	144 817	-132 709
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-14 198	26 085
Frais de négociation de titres	-444	-1 276
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-1 619	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	433 224	-1 537 153
a / Souscriptions	460 824	411
Capital	439 360	405
Régularisation des sommes non distribuables	23 849	8
Régularisation des sommes distribuables	-2 385	-2
b / Rachats	-27 600	-1 537 564
Capital	-27 465	-1 571 272
Régularisation des sommes non distribuables	-160	31 363
Régularisation des sommes distribuables	25	-911
Droits de sortie	0	3 256
Variation de l'actif net	571 549	-1 630 876
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début d'exercice	1 208 192	2 839 068
Fin d'exercice	1 779 741	1 208 192
AN5 - <u>Nombre de parts</u>		
Début d'exercice	12 655	28 184
Fin d'exercice	16 974	12 655
Valeur liquidative	104,851	95,471
AN6 - Taux de rendement (%)	9,93%	-5,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2014

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement mixte. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2014 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions cotées	110 327	982 199	973 224	54,68%
S. Magasin Général	3 275	90 770	104 381	5,86%
ADWYA	8 202	47 644	67 034	3,77%
ASSAD	8 723	86 548	69 896	3,93%
BT	6 148	52 734	64 757	3,64%
MONOPRIX	3 370	81 877	73 918	4,15%
SOTUVER	6 022	32 950	31 676	1,78%
TPR	19 006	94 494	82 068	4,61%
TUNIS RE	6 650	68 777	66 500	3,74%
TUNISIE LEASING	1 036	25 991	22 146	1,24%
UIB	7 246	103 838	106 799	6,00%
NBL	16 222	134 889	112 581	6,33%
ONE TECH HOLDING	12 785	83 103	92 116	5,18%
CEREALIS	11 642	78 584	79 352	4,46%
Titres des OPCVM	855	88 310	88 626	4,98%
FCP HELION MONEO	560	57 942	58 242	3,27%
SICAV TRESOR	295	30 368	30 384	1,71%
Total	111 182	1 070 509	1 061 850	59,66%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 102 586 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTA032016	100	96 830	102 586	5,76%
Total	100	96 830	102 586	5,76%

4.3- Mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2014 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	1 356 971	8 595	-151 126	1 214 440	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	332 521			332 521	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV	864 827			864 827	
Parts OPCVM	37 034			37 034	
Droits d'attribution					
Cessions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-438 061			-438 061	102
Bons de trésor assimilables (BTA)	-149 320			-149 320	-8 580
Actions SICAV	-834 459			-834 459	-5 720
Parts OPCVM	-2 163			-2 163	
Droits d'attribution	-11			-11	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			144 817	144 817	
Variation des intérêts courus		-5 189		-5 189	
Soldes au 31 décembre 2014	1 167 339	3 406	-6 309	1 164 436	-14 198

4.4- Placements monétaires et disponibilités :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
DISPONIBILITES				
- AVOIRS EN BANQUE		280 609	280 609	15,63%
- DEPOT A TERME		350 243	350 243	19,51%
TOTAL		630 852	630 852	35,14%

4.5- Passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2014 s'élève à 15 547 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	3 498	2 446
Dépositaire	496	376
Commissions de gestion variables	7 936	0
Total PA1- Opérateurs créditeurs	11 930	2 822
Commissaire aux comptes	2 829	2 843
Publications CMF	150	161
Impôt à payer	490	358
Redevance CMF	148	104
Total PA2- Autres créditeurs divers	3 617	3 466
Total	15 547	6 288

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 571 549 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	565 758
Variation de la part Revenu	5 791
Variation de l'Actif Net	571 549

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	1 206 888
Nombre de titres:	12 655
Nombre de porteurs de parts :	11

Souscriptions réalisées

Montant:	439 360
Nombre de titres émis:	4 607
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	3

Rachats effectués

Montant:	27 466
Nombre de titres rachetés:	288
Nombre de porteurs de parts sortants:	2

Capital au 31-12-2014

Montant:	1 618 782
Nombre de titres:	16 974
Nombre de porteurs de parts :	12

Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 618 782
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	144 817
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-14 198
Frais de négociation de titres	-444
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	23 689
Capital au 31-12-2014	1 772 646

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Dividendes	46 068	46 339
Des actions cotées	25 517	35 672
Des titres OPCVM	20 551	10 667
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 746	14 552
Intérêts courus	7 746	14 552
Total	53 814	60 891

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2014 à 5 364 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Intérêts des billets de trésorerie	2 108	8 011
Intérêts des bons de trésor	0	638
Intérêts sur les avoirs bancaires	3 256	634
Total	5 364	9 283

4.9- Charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 45 058 DT au 31-12-2014 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Rémunération du Gestionnaire	43 290	46 987
Rémunération du Dépositaire	1 768	2 349
Total	45 058	49 336

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 4 351 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Redevance CMF	1 498	1 991
Rémunération CAC	2 706	4 552
Autres charges	147	118
Total	4 351	6 661

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	3,486	5,545	2,619
Charges de gestion des placements	-2,655	-3,899	-2,715
Revenu net des placements	0,832	1,647	-0,096
Autres charges	-0,256	-0,526	-0,209
Résultat d'exploitation (1)	0,576	1,120	-0,305
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,158	-0,593	-0,120
Somme distribuables de l'exercice	0,417	0,527	-0,425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8,532	-10,487	-1,176
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,836	2,061	1,198
Frais de négociation de titres	-0,026	-0,101	-0,070
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	7,669	-8,527	-0,632
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,245	-7,407	-0,937
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,257	0,000

Résultat non distribuable de l'exercice	7,669	-8,270	-0,632
Régularisation du résultat non distribuable	1,396	2,479	1,248
Sommes non distribuables de l'exercice	9,065	-5,791	0,616
Distribution de dividendes	0,103	0,000	0,999
Valeur liquidative	104,851	95,471	100,733
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,01%	2,48%	2,89%
Autres charges/actif net moyen	0,29%	0,33%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,47%	0,34%	-0,45%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de super performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion s'élèvent à 43 290 DT au 31-12-2014.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 768 DT au 31-12-2014.